

Rumilly-lès-Vaudes

GAZODUC / Le débat public s'est poursuivi à Rumilly



Le débat est enregistré et des comptes rendus sont établis à consulter sur www.debatpublic-arcdirrey-gaz.org

C'est à Rumilly-les-Vaudes, commune concernée par le projet de canalisation de transport de gaz naturel, que le débat public s'est poursuivi

La commission particulière du débat public Arc de Dierrey s'est installée pour une journée à Rumilly-lès-Vaudes. Une permanence a permis à quelques habitants ou personnes intéressées par le projet de venir poser des questions aux membres de la commission. En soirée, une réunion a rassemblé une trentaine de personnes dans le manoir face aux responsables de GRT gaz, maître d'ouvrage.

« Qu'est ce que ça peut rapporter à la commune ? » Assez peu et juste une redevance d'occupation du domaine public. « Pourra-t-on avoir le gaz à Rumilly-lès-Vaudes ? » C'est à voir avec un distributeur de gaz. « Quels sont les risques ? » ont été quelques-unes des questions qui ont été posées dans la salle. Certains habitants s'inquiètent aussi pour l'aménagement concerté du territoire ou encore la nature de leur sous-sol qui pourrait en pâtir.

Auparavant, le projet a été détaillé. Il s'agit de la pose d'une canalisation de transport de gaz naturel destinée à accroître et sécuriser le réseau national dans la perspective de la construction de nouveaux terminaux méthaniers.

Cette canalisation d'une longueur de 300 km entre Cuvilly dans l'Oise et Voisines en Haute-Marne passerait par notre département et le Barséquanais en particulier. Composée de tubes en acier d'environ 1,20 m de diamètre, elle nécessitera une piste de 30 m de large pour son installation.

Avec une mise en service en 2 014 après 18 mois de travaux et un coût estimé à 700 millions d'euros financé par GRT gaz, cet arc de Dierrey fera l'objet d'études minutieuses après cette concertation avec la population afin d'élaborer précisément le tracé.

Le 4 janvier, à 18 h 30, la commission particulière reviendra à Bar-sur-Seine pour la restitution du débat public.